

Annexes

Annexes

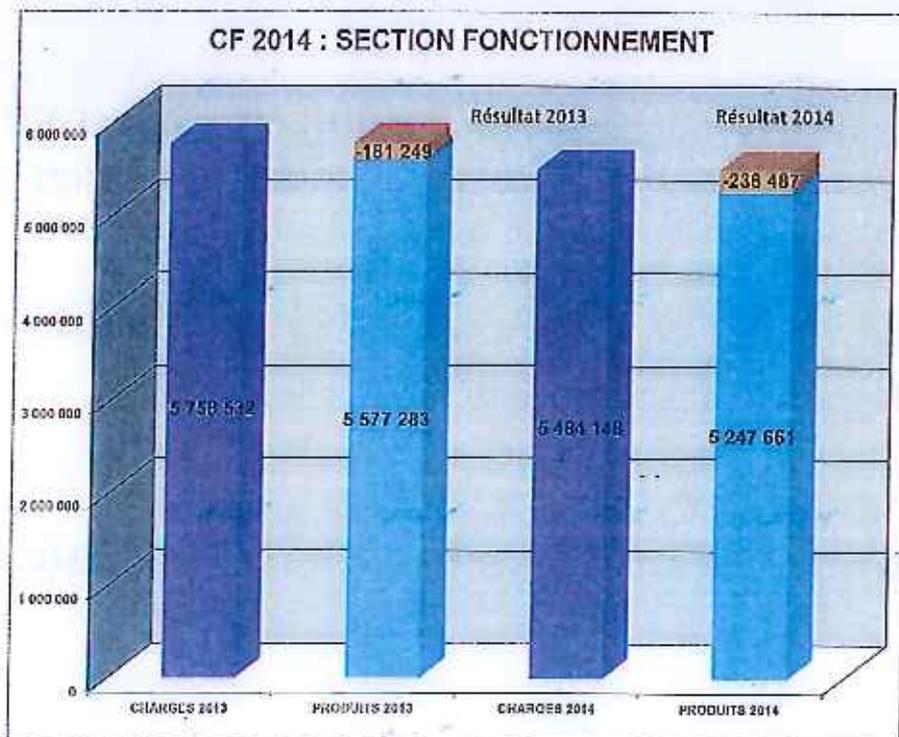
EXECUTION DU BUDGET 2014

L'exécution du budget 2014 est caractérisée par les faits marquants suivants (par rapport au compte financier 2013) :

A titre exceptionnel : comptabilisation en diminution de nos réserves et en dette à court terme de charges pour congés payés dû au 31/12 (301 025 €) ce qui impactera notre fond de roulement,

Au titre de l'exécution courante du budget :

- Diminution des charges consulaires -117k€ dont -89k€ sur les cotisations et subventions non obligatoires
- Maintien de la masse salariale avec un effectif à +0,85ctp
- Nette progression des prestations de services +164k€ / +14%
- Très forte baisse des recettes de conventions -323k€



Les charges totales du budget de fonctionnement (5 484 148€) sont en diminution à -4.8 % par rapport à 2013 (5 758 532€).

Les produits (5 247 661€) sont également en nette diminution à -5.9 % par rapport à l'année précédente (5 577 283€).

La section de fonctionnement se solde par un résultat de -236 487€.

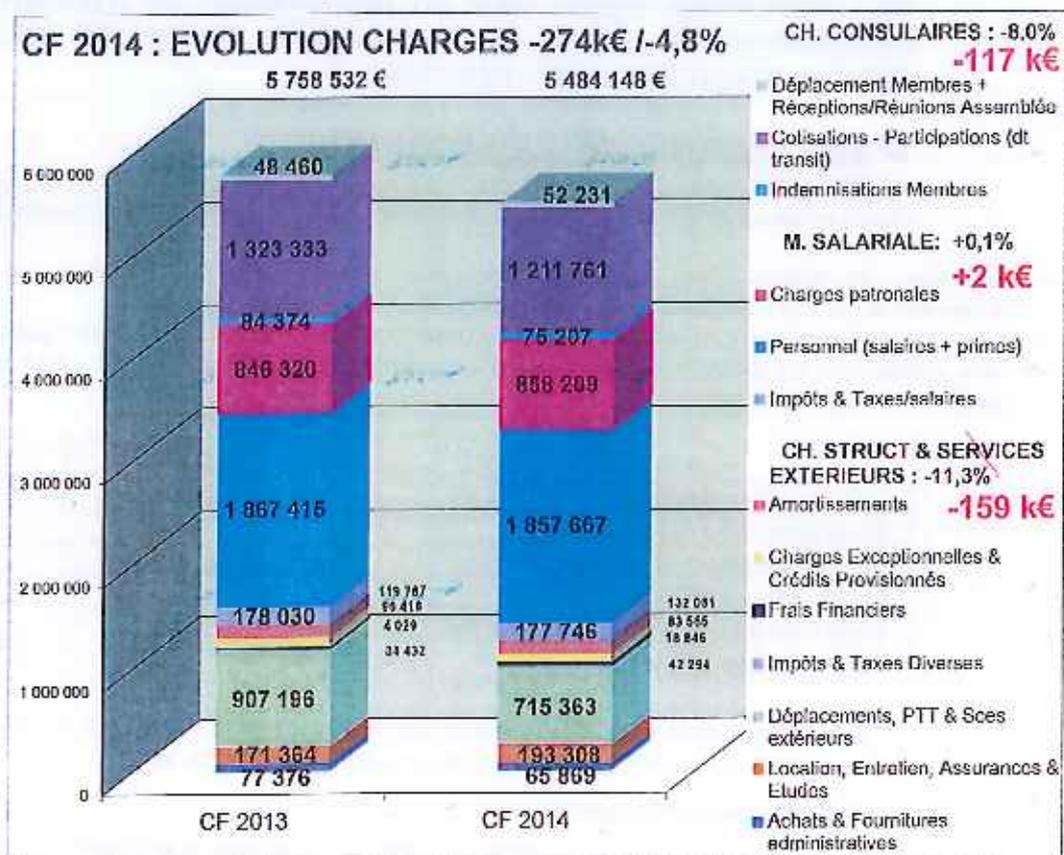
La section investissement est marquée par :

- La fin du paiement de l'achat en VEFA des locaux de Champagnole et l'achat des mobiliers de bureaux correspondant (135k€)
- L'achat de locaux en indivision à Valparc - Ecole-Valentin pour 10.5% du total soit 150 000€
- Le renouvellement des serveurs informatiques sur Lons et d'une partie du parc d'ordinateurs

① La Section de fonctionnement

A) LES CHARGES

Les charges sont en forte diminution à 5 484 148€ soit -274k€ / -4,8%



➤ Les charges de structures & services extérieurs :

-11,3% soit -159 273€ à 1 251 327€ Hors déplacements membres élus et frais de réceptions Assemblée (52 231€) et frais d'élection Chambre (5 850€) repris en Charges Consulaires

Les charges de fonctionnement et services extérieurs diminuent principalement grâce à la forte baisse de la cotisation FAFSEA au plan de formation de la Chambre de -133k€ (impact de -10k€ sur le résultat 2014 puisque dans le même temps la recette FAFSEA sur ce même plan de formation a également diminué de -143k€).

La baisse des charges de fonctionnement s'explique aussi par :

- Une baisse des achats et fournitures administratives de -11,5k€ dont -4k€ sur les fournitures administratives et -4k€ sur les charges de gaz
- Une baisse de -59k€ sur les déplacements, PTT et services extérieurs, parmi lesquels : -5k€ sur les catalogues et imprimés, -5k€ sur l'affranchissement, -13k€ sur les prestations PPP, -23k€ sur l'arrêt de la prestation de fournitures de données du CER, -12k€ sur les prestations extérieures diverses
- Une baisse sur les charges exceptionnelles de -13k€

Et à contrario des augmentations de :

- +15k€ sur les frais financiers (lié à l'emprunt pour l'achat du bâtiment de Champagnole)
- +8k€ sur les impôts et taxes diverses (sur la taxe handicapée et sur l'impôt société)
- +22k€ sur les locations, entretiens et assurances (dont les locations à Champagnole)
- +12k€ sur les amortissements (dont les amortissements supplémentaires sur le bâtiment de Champagnole)

↳ La masse salariale :

+0.1% (soit +1 857€) à 2 893 622€ Hors Indemnités membres élus repris en Charges Consulaires (75 207€)

La masse salariale se maintient à son niveau de 2013 avec un effectif de 56.7 Équivalents Temps Plein en augmentation de +0.8 ETP rémunérés principalement à cause de remplacement de salariés absents (arrêt maladie, maternité, congés parentaux...)

↳ Les charges de l'Assemblée :

-8.0% (soit -116 967€) à 1 339 199€ Y compris les déplacements membres élus, les frais de réceptions Assemblée (52 231€), les indemnités membres élus (75 207€) et les frais d'élection Chambre (5 850€)

- Les frais de déplacements des membres élus et les frais de réceptions de l'Assemblée s'élevaient à 52 231€ et sont en augmentation de +3 771€ (soit +7.8%)
- Les indemnités des membres élus sont en diminution de -9 167€ à 75 207€ (soit -10.9%)
- Les subventions s'élevaient à 1 211 761€ en diminution de -8.4% soit -111 572€. Elles se divisent en 4 catégories :

	2013	2014
Cotisations Obligatoires	1 044 519 €	1 021 560 €
Cotisations Non Obligatoires	31 085 €	32 528 €
Subventions Non obligatoires	247 730 €	157 672 €
Subventions en Transit	0 €	0 €
Total Subventions & Cotisations Compte Financier	1 323 333 €	1 211 761 €

- **Les cotisations obligatoires** diminuent de -22 959€ soit -2.2%. Elles représentent 84.3% de la masse Cotisations et Subventions pour 1 021 560€

Parmi les évolutions significatives :

- Diminution de la cotisation CNPF de -14 747€ à 385 020€
- Diminution des frais d'élection -16 889€ à 5 850€
- Augmentation de la cotisation au pôle régional de mutualisation Terre d'Avenir de +8 122€ à 385 020€
- Maintien des autres cotisations obligatoires

	2013	2014
APCA	84 114 €	84 120 €
FNPCA	2 303 €	2 303 €
FGVPCA	3 330 €	3 330 €
CNPF (CRPF)	399 767 €	385 020 €
Communes forestières	18 455 €	18 751 €
CRA Cotisation	221 749 €	220 040 €
CRA Cotisation Pôle Régional « Terre d'Avenir »	98 868 €	106 990 €
CRA Rétrocession Ta-TFNB Forêt	193 194 €	195 156 €
Frais directs élections	22 739 €	5 850 €
Cotisations Obligatoires	1 044 519 €	1 021 560 €

- **Les autres cotisations et subventions non obligatoires** s'élevaient à 190 201€ et diminuent de -31.8% soit -88 613€ :

Parmi les évolutions les plus significatives :

- La baisse de -25k€ de la subvention exceptionnelle aux ASA Irrigation Basso Vallée du Doubs et de la Loue
- La baisse des subventions exceptionnelles versées au Drive Fermier de 51k€
- Une augmentation des participations à manifestations de +3k€ (dont une participation au concours national des créchants de 5 000€)
- La diminution de la subvention versée à Soelis de -14k€ (due à une régularisation en 2013 d'une subvention 2012 non versée)

	2013	2014
Cotisations DIVERSES	420 €	345 €
Cotisation AFDI	1 559 €	1 559 €
Cotisation Jura Conseil Elevage	2 205 €	2 205 €
Cotisation Bienvenu à la Ferme	2 649 €	3 456 €
Cotisation AGATHE BFC	0 €	450 €
Cotisation CAUE	150 €	150 €
Cotisation INITIATIVE JURA	165 €	170 €
Cotisation APJ 39	250 €	250 €
Cotisation ADFPA	330 €	350 €
Cotisation INTERBIO FRANCHE COMTE	150 €	0 €
Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 335 €	1 335 €
Cotisation AIDFOR	100 €	100 €
Cotisation ASSOC.JURA AGRICOLE	19 272 €	19 658 €
Cotisation Réajir/Soélis	1 000 €	1 000 €
Cotisation OICR - EDE 25- 39 -90	1 500 €	1 500 €
Total Cotisations Non Obligatoires	31 085 €	32 528 €

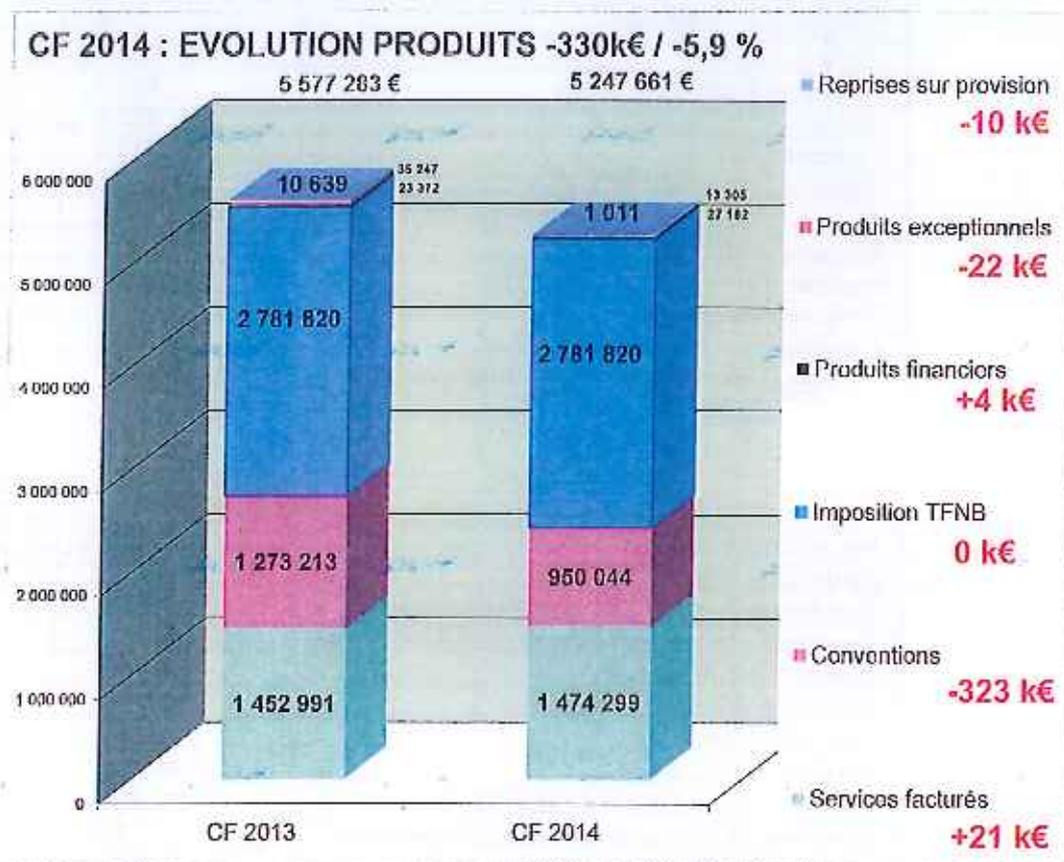
	2013	2014
Prix et Récompenses	1 834 €	594 €
Participations à Manifestations	6 931 €	10 128 €
Subvention à la Société de Viticulture du Jura	20 000 €	20 000 €
Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 600 €	1 600 €
Subvention à FDSR	4 721 €	5 000 €
Participation JURA INITIATIVES	663 €	663 €
Subvention RESA 39	4 000 €	4 000 €
Subventions Diverses	68 262 €	17 000 €
Subvention Association REAJIR/SOELIS	72 500 €	58 223 €
SARL Viande Nature Jura (Abattoir Equevillon)	0 €	0 €
Subvention JA Bourgogne Franche Comté	1 000 €	3 500 €
ASA des Irrigants Basse Vallée du Doubs	15 000 €	3 028 €
ASA des Irrigants Basse Vallée de la LOUE	15 000 €	1 906 €
Subvention FDSEA - AGRICONSEIL 39	28 278 €	28 278 €
Subvention adhésion GISAlpes- Jura	0 €	0 €
Subvention APECITA	490 €	490 €
Subvention FREDON	0 €	2 000 €
Subv Association du Personnel CA39	0 €	762 €
Débours Subventions en Transit	0 €	0 €
Total Subventions Non obligatoires	247 730 €	157 672 €

- **Les subventions en Transit** : comme en 2013, pas de subvention en transit

	2013	2014
Débours Subventions en Transit	0 €	0 €
Total Subventions Non obligatoires	0 €	0 €

B) LES PRODUITS

Les produits sont en forte diminution à 5 247 661€ soit -330k€ / -5,9%



➤ **Les Prestations :**

+1,5% soit +21 308€ à 1 474 299€

Mais la forte baisse de -143k€ de la recette FAFSEA sur le plan de formation (impact de -10k€ sur le résultat 2014 puisque dans le même temps la cotisation FAFSEA sur ce même plan de formation a également diminué de -133k€) minimise fortement cette évolution qui sans cet élément serait de +164k€ soit +14,1%.

Cette nette progression s'explique notamment par l'évolution des recettes sur les prestations suivantes :

- Les différentes prestations PAC (+85k€)
- Les prestations d'analyses des boues (+52k€)
- L'étude sur le bassin versant Ain Amont (+44k€)
- Les projets agronomiques d'épandages (+24k€)
- Les études et expertises liées aux bâtiments (+6k€)

A contrario, il est constaté une diminution concernant certaines prestations, notamment sur :

- Les prestations PDE (-18k€)
- Le contrôle machine à traire (-22k€)
- Les diagnostics transmission (-9k€)
- Les études pour la mise en place d'aires de lavage phyto (-9k€)

➤ Les Conventions :

+25.4% soit -323 169€ à 950 044€

Cette forte diminution peut s'expliquer par la constatation de montants de subventions pouvant correspondre à plusieurs exercices, à la fin de certaines actions et à la diminution réelle de certains financements.

Les variations essentielles concernent :

- La diminution des financements sur les actions PIDIL et CEPPP (-12k€ dont 7.5k€ de 2012 constatés en 2013)
- L'augmentation des activités de formations financées par VIVEA (+8k€)
- L'absence de crédit FSE en 2014 (-44k€)
- Les subventions liées au programme d'actions du CasDAR PRDA et appels à projet (-37k€)
- La baisse des subventions CasDAR Ecophyto dispositif ferme Dephy malgré 2 nouveaux appels à projets communication (-41k€ dont 36k€ de 2012 constaté en 2013)
- La fin des contrats de rivière Orain / Seille / Loue (-35k€ dont 30k€ de 2011 constatés en 2013)
- La fin du programme collectif PMBE Conseil Général / Agence de l'Eau (-30k€)
- La fin du programme PMPVV2 Conseil Régional / Agence de l'Eau (-75k€)
- Le maintien des montants du Pacte Agriculture Jurassienne avec le Conseil Général
- La fin du projet d'étude sur la filière Méthanisation avec l'Aderné et le Conseil Régional (-14k€)
- La fin de la subvention du Conseil Régional pour la filière Légumes Franche-Comté (-15k€)
- La mise en place de l'action Bio Phyto Enherbement avec l'Agence de l'Eau (+11k€)
- La fin de l'animation sur les fermes de référence RECP (-30k€)
- Les programmes forestiers sont en hausse principalement grâce à la signature de la convention GMT Arcade Mi-2014 (+4k€)
- Diminution des subventions de l'ONEMA concernant le Bulletin de Santé du Végétal (-8k€)
- Une subvention exceptionnelle en 2013 du Crédit Mutuel pour un référentiel du vigneron (-4k€)

Évolution des subventions par financeur : les valeurs signalées par (⊗) correspondent à des montants perçus et provisionnés pour plusieurs exercices.

	2013	2014
Etat : actions PIDIL & CEPPP	(⊗) 70 080 €	57 808 €
VIVEA (activité formation)	36 314 €	43 973 €
UE : FSE Installation	(⊗) 43 950 €	0 €
CasDAR PRDA et appels à projet	(⊗) 241 344 €	(⊗) 204 125 €
CasDAR Ecophyto dispositif ferme Dephy + Appel à projets communication	(⊗) 70 768 €	29 644 €
Contrats de Rivière (Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau)	(⊗) 40 466 €	(⊗) 5 578 €
Programmes collectifs PMBE (Conseil Général, Agence de l'Eau)	30 607 €	238 €
PMPVV (Conseil Régional, Agence de l'Eau)	(⊗) 85 931 €	11 200 €
Conseil Régional diverses subventions (hors Contrats de rivières et PMPVV2)	27 688 €	2 642 €
Conseil Régional PIDIL	12 000 €	12 000 €
Conseil Général du Jura : Contractualisation Pacte Agriculture Jurassienne	167 519 €	165 750 €
Conseil Général du Jura diverses subventions (hors Contractualisation PACTE, Contrats de rivière, programmes collectifs PMBE)	20 000 €	26 918 €
Agence de l'Eau diverses subventions (hors PMBE, Contrats de rivières et PMPVV2)	(⊗) 22 550 €	(⊗) 36 298 €
Fermes de références	(⊗) 34 619 €	3 339 €
Programmes Forestiers (CRPF / ADEFOR 39/ PPRDF / GMT ARCADE)	186 906 €	198 779 €
Retour Forêt Pôle Régional	7 892 €	0 €
Pôle régional « Terre d'Avenir »	106 702 €	103 255 €
ONEMA : Bulletin de Santé du Végétal	44 205 €	36 109 €
Divers	23 672 €	12 389 €
TOTAL COMPTE FINANCIER	1 273 213 €	950 044 €

⇒ La Taxe additionnelle sur le foncier non bâti

Cette ressource est bloquée par une décision de l'Etat depuis 2012 à 2 781 820€

⇒ Les Autres Produits :

-40.1% soit -27 760€ à 41 498€

- Les produits financiers augmentent à 27 182€ (+3 810€)
- Les produits exceptionnels s'élèvent à 13 305€ et diminuent de -21 942€ principalement à cause d'une annulation de provisions pour risques en 2013 de 24 821€
- Les reprises de provision baissent de -9 628€ à 1 011€ principalement à cause de reprise de provisions en 2013 sur des indemnités de départ en retraite de 9 349€

② 2ème SECTION : INVESTISSEMENTS

⇒ Les Dépenses en Capital :

Les dépenses en capital s'élèvent à 427 543€. L'exécution du budget 2014 intègre notamment :

- La participation à l'achat des locaux de Valparc de la Chambre Régionale FC à Ecole-Valentin pour un montant de 150 000€
- Le solde de l'achat des bureaux et du mobilier de Champagnole pour un montant de 134 596€
- L'investissement dans Cloterre, logiciel de traitement des données d'analyses des Boues (18190€)
- L'acquisition de 2 véhicules de service pour un montant de 29 660€
- Le renouvellement d'une partie du parc informatique de PC, d'écrans et d'imprimantes (6 844€)
- Le remplacement des serveurs informatiques et de la solution de sauvegarde (27 623€).
- L'aménagement d'un local technique sur le site de Lons le Saunier (5 160€)

□ Remboursement de capital emprunté	28 546 €
□ Logiciels	29 060 €
□ Bâtiments	269 800 €
□ Aménagement de bâtiment	14 693 €
□ Matériels autres	22 693 €
□ Acquisition de véhicules	29 660 €
□ Matériel Informatique	13 991 €
□ Mobilier	16 030 €
□ Titre de participation	40 €
□ Cautionnement	2 760 €
TOTAL	427 543 €

⇒ Les Recettes en Capital :

Il n'y a pas de recette en capital dans l'exécution du budget 2014 mais il faut préciser que :

- Le solde du paiement de l'achat des bureaux de Champagnole de 119 800€ était financé par un emprunt constaté fin 2013 dans le CF 2013.
- L'investissement dans l'achat du bâtiment de la Chambre Régionale FC à Ecole Valentin est financé par un emprunt qui n'a été « débloqué » que début 2015 et n'est donc pas inscrit dans le CF 2014.
- Une partie de l'investissement en matériel informatique acquis en 2014 sera financé par un emprunt global début 2015 lorsque la totalité du matériel aura été commandée/réceptionnée.

③ BILAN

Le bilan au 31/12/2014 s'élève à 4 100 821€ (4 449 670€ fin 2013).

⇒ **ACTIF**

- L'actif immobilisé est établi à 2 003 120€ pour 49% de l'actif (1 736 204€ et 39% fin 2013).
- L'actif circulant (disponibilités, valeurs de placements et créances) s'élève à 2 097 700€ pour 51 % de l'actif (2 713 465€ fin 2013), soit une diminution de -616k€.
- Les disponibilités diminuent de -512 324€ pour atteindre 247 425€. Cette nette diminution s'explique par :
 - Le solde de l'achat des bureaux et du mobilier de Champagnole de 135k€ dont l'emprunt était constaté dans le CF 2013 sans le décaissement réel intervenu début 2015.
 - L'achat des locaux de Valparc de la Chambre Régionale FC à Ecole-Valentin pour un montant de 150 000€ dont l'emprunt n'a été effectif que début 2015.
 - L'achat de matériel Informatique (serveurs, licences, PC, imprimantes) pour 34 467€ dont le financement par emprunt ne sera souscrit que début 2015.
- Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 080 275€ contre 1 184 827€ fin 2013 soit -104k€. Cette évolution est due aux travaux effectués afin d'accélérer l'encaissement des factures émisses. A titre d'exemple, le solde des factures avec une date d'échéance supérieure à 1 an est passé de 105k€ à fin 2013 à 56k€ à fin 2014.

⇒ **PASSIF**

- Les ressources stables de la Chambre d'Agriculture du Jura (capitaux + réserves + provisions) au 31/12/2014 s'établissent à 2 361 595€, soit 58% du total du bilan (2 866 100€ fin 2013).
- Le capital emprunté restant dû (641 317€) n'est constitué que du seul emprunt réalisé pour l'achat des bureaux et du mobilier de Champagnole.
- Les dettes à court terme de 1 097 908€ représentent 27% de l'actif circulant. Elles s'élevaient à 913 707€ fin 2013 et sont donc en augmentation de 184k€.

Mais cela inclut l'écriture de charges de congés payés dû au 31/12 pour un montant de 301 025€ et constatées pour la première fois en 2014. Ces charges ne font pas l'objet d'un décaissement réel. Ainsi, l'évolution réelle des dettes à court terme est de - 117 k€ essentiellement sur les factures d'achat de biens ou de services de fin d'exercice non encore payées au 31 décembre (- 115k€).

④ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT & FONDS DE ROULEMENT

La capacité d'autofinancement de l'année 2014 est de -71 398€.

L'exécution des budgets de fonctionnement et investissement génère une diminution du fonds de roulement de 799 966€. Cette diminution s'explique par :

- Le déficit de l'année en cours de 236 487€ qui vient impacter les réserves.
- L'impact des écritures de charges de congés payés pour un montant de 301 025€ constatées pour la première fois en 2014 qui ne font pas l'objet d'un décaissement réel mais qui viennent réduire les réserves.
- Le solde de l'achat des bureaux et du mobilier de Champagnole de 135k€ dont l'emprunt était constaté dans le CF 2013 sans le décaissement réel intervenu début 2015.
- Le financement de l'achat des locaux de Valparc de la Chambre Régionale FC à Ecole-Valentin pour un montant de 150 000€ dont l'emprunt n'a été effectif que début 2015.
- Le financement d'une partie du matériel informatique (serveur, licences, PC, Imprimantes) pour 34 467€ qui fait l'objet pour l'instant d'un décaissement qui devrait être compensé par un emprunt souscrit début 2015.

Le fonds de roulement (actif circulant - dettes à court terme) s'élève au 31/12/2014 à hauteur de 999 792€ et représente 18% des charges annuelles de fonctionnement (1ère section).

Ce fonds de roulement correspond à 66 jours de fonctionnement (contre 113 jours fin 2013, 111 jours fin 2012 et 154 jours fin 2011).

Lons le Saunier le 31 mars 2015



**Délibération de la Chambre d'Agriculture
réunie en session le 31/03/2015**

REMISES GRACIEUSES concernant le compte financier 2014

Le Président appelle l'attention de l'assemblée sur une remise gracieuse pour un total de **35 913,33 € TTC**

La Chambre d'Agriculture du Jura, réunie en session, et régulièrement informée,

- Autorise la remise gracieuse de la somme de **35 913,33 € TTC**, au Drive Fermier du Jura, titre de recette OR-2013-BU-0001877 du 31/12/2013 (appui au développement d'une structure associative). Aujourd'hui l'association est mise en sommeil et la Chambre d'Agriculture du Jura sortira des membres fondateurs lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire à fixer.

A Lons le Saunier, le 31/03/2015

Le Président,

Dominique CHALUMEAUX

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2014

PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	DEPENSES					MONTANT des CREDITS			
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
Première section									
657 - COTISATIONS OBLIGATOIRES	1 015 710,00				1 015 710,00	1 030 031,00		14 381,00	
658 - AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTES TRANSIT	228 535,72	53 500,00	2 835,00	38 500,00	190 200,72	180 558,00		-6 242,72	
658 - DIVERSES AUTRES CHARGES GEST COJR						10 000,00		10 000,00	
Total Première section	5 693 073,47	50 386,34	62 160,45	56 765,14	5 484 147,88	6 208 255,00		806 203,32	5 896,80

CADRE 2 - DEVELOPPEMENT DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2014

PRESENTATION PAR MASSE

Seconde section	DEPENSES					MONTANT des CREDITS			
	Montant brut des ordres de dépenses	Dont dépenses sur crédits extournés	Reversements	Extourne	Montant net des dépenses	Crédits ouverts au titre du budget	D'ordre budgétaire	Crédits ouverts au titre du budget non employés	Crédits extournés non employés
AUTRES DEPENSES EN CAPITAL	427 543,11				427 543,11	1 065 726,00		638 184,89	
164 - EMPRUNTS AUPRES ETAB DE CREDITS	28 545,57				28 545,57	38 540,00		7 794,43	
205 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	29 080,44				29 080,44			-29 063,44	
208 - AUTRES IMMO. INCORPORABLES						159 500,00		159 500,00	
211 - TERRAINS						72 000,00		72 000,00	
218 - CONSTRUCTIONS	284 438,55				284 438,55	649 788,00		365 294,45	
215 - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIE	22 982,71				22 982,71	4 000,00		-18 962,71	
218 - AUTRES MOBILISATIONS CORPORELLES	56 651,82				56 651,82	141 000,00		81 318,08	
281 - TITRES DE PARTICIPATION	39,52				39,52	100,00		60,48	
275 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	2 763,30				2 763,30	3 000,00		240,00	
Total Seconde section	427 543,11				427 543,11	1 065 726,00		638 184,89	
Total Première section	5 603 073,47	50 666,34	62 160,45	56 765,14	5 484 147,88	6 298 255,00		808 200,32	5 693,80
Total Seconde section	427 543,11				427 543,11	1 065 726,00		638 184,89	
Total général	6 030 616,58	50 666,34	62 160,45	56 765,14	5 911 590,99	7 363 981,00		1 446 385,21	5 898,80

* : Indique qu'il y a des reversements sur pièces réelles issues d'extourne pris en compte dans le calcul du crédit ouvert non employé et du crédit d'extourne non employé

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE 2014

PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et libellés des chapitres, Articles et Paragraphes	RECETTES					SITUATION				
	Montant brut des titres de recettes	Dont recette sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non employées	Plus values	Moins values
Première section										
PRESTATIONS DE SERVICES	1 534 507,96	6 400,00	51 809,23	6 400,00	1 474 288,75	2 046 192,00				571 898,25
706 - PRESTATIONS DE SERVICE	1 341 253,32	6 400,00	51 809,23	6 400,00	1 281 044,08	1 855 744,00				574 699,91
708 - PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	193 254,68				193 254,66	190 448,00				
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 322 277,31	194 929,91	171 870,90	200 262,35	950 044,05	1 180 302,00		5 332,44	2 806,66	
741 - ETAT	72 808,00		15 000,00		57 808,00	82 920,00				224 925,50
743 - CASDAR	283 929,85	49 065,91		54 889,35	229 589,51	240 034,00		5 323,44		5 112,00
744 - COLLEC. PUBLI. ET ORGAN. INTERNAT.	360 540,08	69 078,00	27 000,00	69 087,00	264 453,06	310 300,00		9,00		5 171,05
748 - AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	605 000,39	76 786,00	128 870,90	76 786,00	388 243,49	587 048,00				45 837,94
IMPOSITION - TATFNB	2 781 820,00				2 781 820,00	2 781 820,00				168 804,51
757 - PRODUITS DE LA TAXE POUR FRAIS CA	2 781 820,00				2 781 820,00	2 781 820,00				
AUTRES PRODUITS	41 498,43				41 498,43	17 500,00			23 998,43	
764 - REVENUS DES VAL. IMMO. DE PLACEM.	27 182,04				27 182,04	15 000,00			12 182,04	
771 - PROD. EXCEP. SUR OPERAT. DE GEST.	12 194,76				12 194,76	1 000,00			11 194,76	
775 - PROD. DES CESSIONS/ELEM. D'ACTIF						500,00				500,00
778 - AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 110,18				1 110,18					
781 - REPRISE AMORTIS. ET PROVISIONS	1 011,45				1 011,45	1 000,00				
TRANSIT						10 000,00				10 000,00
748 - AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						10 000,00				10 000,00
Total Première section	5 680 103,72	203 329,91	223 780,13	208 662,35	5 247 661,24	6 935 814,00		5 332,44	23 998,43	806 818,75

CADRE 3 - DEVELOPPEMENT DES RECETTES DE L'EXERCICE 2014

PRESENTATION PAR MASSE

Numéros et intitulés des chapitres, Articles et Paragraphes	RECETTES				SITUATION					
	Montant brut des titres de recettes	Dont recette sur prévisions extournées	Annulation des titres de recettes	Extourne	Montant net des recettes	Prévisions ouvertes au titre du budget	Prévisions d'ordre budgétaire	Prévisions extournées non employées	Plus values	Moins values
Seconde section										
AUTRES RECETTES EN CAPITAL										
775 - PRODUITS CESSION ELEMENT ACTIF						769 881,00				769 881,00
184 - EMPRUNTS AUPRES ETAB DE CREDITS						500,00				500,00
Total Seconde section						769 881,00				769 881,00
Total Première section	5 660 103,72	203 329,91	223 780,13	208 662,35	5 247 661,24	6 035 814,00		5 332,44	23 998,43	803 816,75
Total Seconde section	5 660 103,72	203 329,91	223 780,13	208 662,35	5 247 661,24	770 381,00		5 332,44	23 998,43	770 381,00
Total Général						6 806 195,00		5 332,44		1 577 199,75

* : Indique qu'il y a des diminutions de recette sur pièces réelles issues d'extourne pris en compte dans le calcul du crédit ouvert; non employés et du crédit d'extourne non employé

CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2014 (Tableau récapitulatif)
 PRESENTATION PAR MASSE

Paramétrage utilisé pour cette édition INITMAS

EXECUTION - LES DEPENSES		EXECUTION - LES RECETTES	
Montant des dépenses		Montant des recettes	
Première section - Fonctionnement			
CHARGES DE PERSONNEL	2 968 829.52	PRESTATIONS DE SERVICES	1 474 298.75
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 309 407.54	SUBVENTION D'EXPLOITATION	950 044.06
SUBVENTIONS	1 205 910.72	IMPOSITION - TATFNB	2 781 820.00
TOTAL (HORS TRANSIT)	5 484 147.88	AUTRES PRODUITS	41 498.43
TRANSIT		TOTAL (HORS TRANSIT)	5 247 661.24
Total des dépenses	5 484 147.88	Total des recettes	5 247 661.24
MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE : Excédent de l'exercice (virement à deuxième section)		MODE DE REALISATION DE L'EQUILIBRE : Déficit de l'exercice (virement à deuxième section)	236 486.64
Totaux égaux en dépenses et en recettes	5 484 147.88		5 484 147.88

CADRE 4 - EXECUTION DU BUDGET 2014 (Tableau récapitulatif)

Intitulé	Montant
Résultat	
Valeurs comptables des immobilisations cédées	-236 436.64
Dotation aux amortissements et aux provisions	
Prix de cession des immobilisations cédées	166 099.64
Neutralisation des amortissements	
Quote-part des subventions d'amortissements	
Reprise de provisions et d'amortissements	-1 011.45
Total de la CAF	-71 348.45

CADRE 4. EXECUTION DU BUDGET 2014 (Tableau récapitulatif)
 PRESENTATION PAR MASSE

Paramétrage utilisé pour cette édition INTMAS

EXECUTION - LES DEPENSES		Montant des dépenses	EXECUTION - LES RECETTES	Montant des recettes
Insuffisance de financement		71 398.45	Capacité d'autofinancement	
11 - CHARGES EXCEPTIONNELLES CONGES PAYES		301 024.68	775 - PRODUITS CESSION ELEMENT ACTIF	
13 - AMORTISSEMENT SUBV EQUIPEMENT			10 - ETAT FINCT ACTIFS ECART RESERV	
15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		28 545.57	15 - PROVISIONS POUR RISQUES	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		29 060.44	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		367 137.58	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
25 - IMMOB CORPORELLES (biens vivants)			23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	
26 - PART. & CREA. RATTACHEES A DES PART		39.52	25 - IMMOB CORPORELLES (biens vivants)	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 760.00	26 - PART. & CREA. RATTACHEES A DES PART	
Total dépenses 2° section		799 966.24	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
			Total recettes 2° section	0.00
	Augmentation du fonds de roulement			799 966.24
	Total équilibre 2° section	799 966.24	Diminution du fonds de roulement	
			Total équilibre 2° section	799 966.24



DETAIL SUBVENTIONS/COTISATIONS VERSEES 2013-2014

Chapitre	Articles	PARAGRAPHE ET LIBELLES	Dotation Budgétaire		Observations
			CF 2013	CF 2014	
65		AUTRES CHARGES GESTION COURANTE			
	6571	Cotisation: APCA	84 114	84 123	
	6572	Cotisation: FNPCA	2 303	2 303	
	6573	Cotisation: CNPF	399 737	385 020	
	6574	Cotisation: CRA Pôe régional Terre d'avenir	98 888	103 893	
	65742	Cotisation: CRA rétrocession TFNB Forêt (PPRDF)	193 194	0	
	65743	Cotisation: CHAMBRE REGIONALE AGRIC.	22 749	220 040	
	6575	Cotisation: PPRDF	0	185 155	
	6577	Cotisation: SUAGI FGVPCA	3 330	3 330	
	6579	Cotisation: communes forestieres	18 455	18 751	
	6582	Frais Elections Chambre 2013	22 739	5 850	
	6585202	Prix et Récompenses	1 834	594	
	6585203	Participations à Manifestations	6 931	10 128	
	6585204	Subvention à la Société de Viticulture du Jura	20 000	20 000	
	6585205	Subvention Commanderie grands vins et Comté	1 800	1 800	
	6585208	Subvention à FDSR	4 721	5 000	
	6585209	Participation JURA INITIATIVES	893	893	
	6585210	Subvention RESA 39	4 000	4 000	
	6585201	Subventions Diverses	88 282	17 000	
	6585212	Subvention Association REAJURISOELIS	72 500	58 223	
	6585213	Subvention AFDI	2 450	500	
	6585215	Subvention JA Bourgogne Franche Comté	1 000	3 500	
	6585216	Féc. Chasseurs Jura préservation faune sauvage	5 000	0	
	6585217	ASA des Irrigants Basse Vallée du Doubs	15 000	3 328	
	6585218	ASA des Irrigants Basse Vallée de la LOUE	15 000	1 906	
	6585219	Subvention FDSEA - AGRICONSEIL 38	28 278	28 278	
	6585221	Subvention APECITA	490	490	
	6585223	Subvention FREDON	0	2 000	
	6585224	Subv Association du Personnel CA39	0	762	
	6585289	Débours Subventions en Transit	0	0	
	658610	Cotisations DIVERSES	1 485	345	
	658811	Cotisation AFD:	1 559	1 556	
	658813	Cotisation Jura Conseil Elevage	2 205	2 205	
	658815	Cotisation Bienvenue à la Ferme	2 549	3 459	
	658816	Cotisation AGATHE BFC	0	450	
	658818	Cotisation CAUE	0	150	
	658819	Cotisation INITIATIVE JURA	0	170	
	658820	Cotisation APJ 39	0	250	
	658821	Cotisation ADFPA	0	350	
	658823	Cotisation Commission Eau & Agriculture	1 335	1 335	
	658827	Cotisation ADEFOR	100	100	
	658892	Cotisation ASSOC. JURA AGRICOLE	19 272	19 656	
	658893	Cotisation Réajir/Soélis	1 000	1 000	
	658894	Cotisation OIER - EDE 25- 39- 90	1 500	1 500	
		Total Chapitre	1 323 333	1 211 761	

Lons le Saunier le 31 mars 2015



**Délibération de la Chambre d'Agriculture
réunie en session le 31/03/2015**

REMISES GRACIEUSES concernant le compte financier 2014

Le Président appelle l'attention de l'assemblée sur une remise gracieuse pour un total de **35 913,33 € TTC**

La Chambre d'Agriculture du Jura, réunie en session, et régulièrement informée,

- Autorise la remise gracieuse de la somme de **35 913,33 € TTC**, au Drive Fermier du Jura, titre de recette OR-2013-BU-0001877 du 31/12/2013 (appui au développement d'une structure associative). Aujourd'hui l'association est mise en sommeil et la Chambre d'Agriculture du Jura sortira des membres fondateurs lors d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire à fixer.

A Lons le Saunier, le 31/03/2015



Le Président,

Dominique CHALUMEAUX

DELIBERATION

relative à la réforme territoriale et à la réorganisation des Chambres régionales d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture du Jura, réunie en Session le 31 mars 2015, au 455 rue du Colonel de Casteljau à Lons le Saunier, sous la présidence de Monsieur Dominique CHALUMEAUX,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ; en l'espèce, elle acte la fusion des conseils régionaux au 01/01/2016, notamment les régions Bourgogne et Franche-Comté,

Vu la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n°2014-1170 du 13 octobre 2014, qui implique la régionalisation des fonctions supports et l'harmonisation des conditions d'emplois dans les Chambres d'Agriculture,

Vu la loi de finances n°2014-1654 du 29 décembre 2014, qui réduit les financements par l'imposition perçus par les Chambres d'agriculture et instaure un prélèvement exceptionnel de leur fonds de roulement excédentaire (supérieur à 90 jours),

Vu la décision de l'APCA, réunie en session le 19/03/2015, qui propose au ministère une nouvelle gouvernance organisée au 01/01/2016 et souhaite le regroupement des fonctions support au plus tard au 01/01/2017,

Considérant :

- Que la volonté politique des élus de la Chambre d'Agriculture du Jura est de :
 - Garantir la pérennité de l'échelon départemental afin d'assurer le rôle de proximité avec ses ressortissants et clients auxquels elle est attachée,
 - Maintenir les capacités d'accompagnement des dynamiques agricoles, rurales et forestières des territoires de la Chambre d'Agriculture du Jura,
- Que le partage d'une vision commune des objectifs de la nouvelle organisation des Chambres d'Agriculture entre les élus des différentes Chambres d'Agriculture est la première étape à conduire,
- Que cette réorganisation du réseau oblige la mobilisation des élus et des collaborateurs dans cette évolution par l'établissement d'une méthode de travail et d'un calendrier prévisionnel pour y parvenir,
- Que ce nouveau paysage institutionnel impose la définition d'une organisation et des processus efficaces pour faire remonter les besoins locaux en matière de développement et d'aménagement du territoire, afin d'être pris en compte dans les orientations régionales,
- Que les lois d'avenir et de réforme des territoires obligent à une réflexion d'organisation à l'échelle interrégionale regroupant les 9 échelons départementaux, interdépartementaux ou régionaux pour la future région Bourgogne - Franche-Comté,
- Que les Chambres d'Agriculture de Franche-Comté ont, dans le cadre de la démarche « PROJAGRI » et des pôles régionaux Terres d'Avenir notamment, favorisé le travail interservices des différentes équipes départementales,
- Que les Chambres d'Agriculture de Franche-Comté ont engagé, avant la loi d'avenir, une réflexion pour l'interdépartementalisation des services de proximité,

DELIBERATION

relative à la réforme territoriale et à la réorganisation des Chambres régionales d'Agriculture

- Que le contexte national de restriction des fonds publics oblige le réseau à raisonner sa nouvelle organisation de manière la plus efficiente et efficace, pour garantir des services de qualité aux ressortissants et acteurs des territoires,

Après en avoir délibéré, les élus de la Chambre d'Agriculture du Jura :

- **Prendent acte**
 - Des lois qui imposent la réforme territoriale des Chambres d'Agriculture,
 - Des délibérations de la Session de l'APCA du 19 mars 2015 relatives à la réforme territoriale et à la réorganisation des Chambres régionales ainsi qu'à l'organisation du réseau,
- **Affirment la nécessité de prioriser les chantiers de la manière suivante**
 - En premier lieu, organiser la gouvernance à l'échelle Bourgogne - Franche-Comté (fusion des Chambres régionales) au plus tard le 01/01/2016,
 - Ensuite, organiser la fusion des fonctions supports (administration des ressources humaines, fonctions comptabilité et finances, fonctions systèmes d'information) au plus tard le 01/01/2017 afin de dégager des performances et une réduction des coûts,
 - Et enfin, organiser le fonctionnement des fonctions autres que les fonctions supports à l'échelon départemental ou interdépartemental, en prenant en compte la nouvelle échelle géographique au plus tard le 1^{er} janvier 2018,
- **Mandatent le Bureau de la Chambre d'Agriculture du Jura pour définir l'organisation adéquate des fonctions communes des Chambres d'Agriculture, autres que les fonctions supports**
 - Etudes économiques et prospectives,
 - Pilotage des politiques publiques en région,
 - Offre commune de conseils,
 - Installation,
 - Recherche et développement,
 - Ingénierie de projets,
 - Forêt,
 - Communication...

Fait à Lons le Saunier, le 31 mars 2015

Le Président,

Dominique CHALUMEAUX.

Nombre de présents :
Pour :
Contre :
Abstentions :

Projet de délibération relative à l'organisation du réseau

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, réunie en session le 19 mars 2015, au 9 avenue George V (8^{ème}) sous la présidence de Monsieur Guy Vasseur ;

Vu l'article L 513-1 alinéa 2 du CRPM précisant que l'APCA peut émettre des avis et formuler des propositions sur toutes questions entrant dans ses compétences ;

CONSIDERANT

- notre projet d'organisation Terres d'avenir lancé en 2009
- notre délibération du 11 décembre 2013 relative aux priorités de mandature 2013-2019 du réseau des chambres d'agriculture
- l'article 89 de la Loi d'Avenir Agriculture et Forêt qui précise notamment les missions des chambres régionales d'agriculture,

CONFIRME le principe d'un réseau constitué de trois échelons solidaires :

- les chambres départementales et interdépartementales engagées dans la proximité auprès des agriculteurs et des collectivités,
- les chambres régionales, porteuses des politiques publiques et qui assurent des missions support pour le compte des chambres départementales de la région,
- la tête de réseau assurant l'animation du réseau, certaines missions pour le compte du réseau et la représentation au niveau national ;

RECONNAIT la pertinence et la nécessité de renforcer les missions support au niveau régional. L'objectif est d'assurer le fonctionnement le plus efficient à l'échelle de chaque groupe de Chambres en région, tout en veillant à une convergence minimale pour garantir l'efficacité du réseau à l'échelle nationale ;

VALIDE le principe de schéma d'organisation « colonne vertébrale », présenté au Conseil d'administration du 4 juillet 2014 puis lors des 19 séminaires régionaux à l'ensemble des Bureaux des chambres d'agriculture concernées ;

PREND ACTE de la mise en place des fonctions support Administration des ressources humaines, Fonctions comptabilités et finances, Fonction « systèmes d'information » au niveau de chaque chambre régionale au 1^{er} janvier 2017 ;

MANDATE le Conseil d'administration pour définir l'organisation adéquate pour les autres fonctions de la colonne vertébrale :

- Etudes économiques et prospectives,
- Pilotage des politiques publiques en région,
- Installation,
- R&D,
- Offre commune de conseil,
- Offre commune de formation,
- Ingénierie de projet,
- Communication ;

PRECONISE une mise en place progressive de ces fonctions au niveau régional et au plus tard le 1^{er} janvier 2018.

Projet de délibération relatif à la réforme territoriale et à la réorganisation des CRA

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, réunie en session le 19 mars 2015, au 9 avenue George V sous la présidence de Monsieur Guy VASSEUR ;

Vu les articles L 510-1, L513-1 et s du CRPM ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

Vu les avis du bureau et du conseil d'administration de l'assemblée respectivement des 10 février et 5 mars 2015

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT :

- que la loi du 16 janvier 2015 susvisée substitue, à compter du 1^{er} janvier 2016, aux 22 régions métropolitaines existantes 13 régions constituées par regroupement de certaines sans modification des départements qui les composent à savoir : Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ; Bourgogne et Franche-Comté ; Bretagne ; Centre – Val de Loire ; Corse ; Ile-de-France ; Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ; Nord-Pas-de-Calais et Picardie, Basse-Normandie et Haute-Normandie ; Pays-de-la-Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- que le réseau des chambres d'agriculture est organisé sur le découpage administratif en vigueur : départemental, régional, national.
- que, conformément à l'article L 512-1 al. 1 du CRPM, la chambre régionale d'agriculture constitue, dans chaque région, auprès de l'Etat ainsi que des collectivités territoriales et des établissements qui lui sont rattachés, l'organe consultatif, représentatif et professionnel des intérêts agricoles.
- que, conformément à l'article D 512-1 al. 2 du CRPM, le siège d'une chambre régionale d'agriculture se trouve, selon le cas, soit au chef-lieu de la région, soit au siège désigné par arrêté du préfet du région sur proposition de la chambre régionale intéressée.
- que la nouvelle carte régionale décidée par le législateur impacte douze chambres régionales d'agriculture et deux chambres de région.
- que les textes définissant la composition des chambres régionales d'agriculture devront être révisés pour tenir compte de ce nouveau découpage régional à l'horizon de la future mandature 2019-2025.

- que ce chantier institutionnel constitue la première étape de sa réorganisation ; que chaque chambre régionale devra conduire un chantier organisationnel et managérial, un chantier territorial lié à la reconfiguration des acteurs au sein de la nouvelle grande région et un chantier stratégique.

DECIDE de proposer au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt la réorganisation du réseau régional des chambres d'agriculture selon les modalités suivantes :

Article 1 : Les fonctions vitales des nouvelles chambres régionales d'agriculture doivent être opérationnelles au 1^{er} janvier 2016 à savoir :

- Un nom qui reprendra la dénomination provisoire retenue pour les régions par la loi puis définitive prise par un décret qui interviendra avant le 1^{er} octobre 2016.
- Un siège social provisoire installé au chef-lieu provisoire de chaque région dans l'attente des chefs-lieux définitifs proposés par les régions. Une fois les chefs-lieux définitifs des régions connus, les chambres régionales d'agriculture proposeront au Préfet, si elles le souhaitent, le lieu définitif de leur siège social.
- Des instances installées : session, bureau, président.
- Des personnels transférés vers la nouvelle chambre régionale d'agriculture.
- Des biens, droits, et obligations des chambres regroupées repris par la chambre régionale nouvellement créée.
- Un budget 2016 composé par addition des budgets initiaux votés par les chambres régionales d'agriculture concernées par le regroupement ; budget qui sera soumis à l'approbation de la chambre régionale d'agriculture nouvellement créée au cours du premier semestre 2016.
- Des comptes financiers 2015 établis par les agents comptables en fonction dans les chambres régionales d'agriculture avant le regroupement. Ces derniers seront visés par le Président de la chambre régionale nouvellement créée puis soumis à la délibération de celle-ci selon des modalités identiques à celles ayant prévalu lors des fusions de chambres.

Article 2 : Des instances

2.1 Regroupement des CRA existantes

Jusqu'au prochain renouvellement général des membres de chambres d'agriculture (janvier – mars 2019), les instances de la chambre régionale d'agriculture nouvellement créée sont composées comme suit :

- Une session composée par regroupement des membres des sessions des chambres régionales d'agriculture concernées par le nouveau découpage territorial.
- Un bureau, y compris le Président, élu par la session au cours du dernier trimestre 2015 et comprenant au maximum 18 membres dont un président, 3 à 5 vice-présidents, un secrétaire et 1 à 11 secrétaires adjoints, et dont au moins un membre est issu de chaque département composant la région.

2.2 Regroupement d'une chambre de région avec une ou plusieurs CRA

Dans le cas d'un regroupement d'une chambre de région avec une ou plusieurs chambre régionale d'agriculture, la chambre de région se transforme en chambre interdépartementale d'agriculture. La session et le bureau, y compris le Président, de la chambre de région deviennent les instances de la chambre interdépartementale.

Les instances de la chambre régionale d'agriculture nouvellement créée sont composées comme suit :

- Pour l'Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, d'une session composée par regroupement des membres des sessions des chambres régionales d'agriculture Champagne-Ardenne et Lorraine, et des membres de la CRA Alsace élus lors du scrutin de 2013 préalablement à la création de la chambre de région.
- Pour Nord-Pas-de-Calais et Picardie, d'une session composée par regroupement de la session de la chambre régionale de Picardie et de membres élus respectivement par les membres de la session de la chambre Nord-Pas-de-Calais au titre de chaque collègue et en leur sein selon un nombre de membres identiques à celui de la chambre régionale d'agriculture de Picardie.
- Un bureau, y compris le Président, élu par la session au cours du dernier trimestre 2015 et comprenant au maximum 20 membres dont un président, 3 à 5 vice-présidents, un secrétaire et 1 à 13 secrétaires adjoints, et dont au moins un membre est issu de chaque département composant la région.

Article 3 : Des modalités de fonctionnement

Jusqu'au prochain renouvellement général des membres de chambres d'agriculture (janvier – mars 2019) et afin de faciliter le fonctionnement de la session, il est proposé :

- que chaque membre puisse se faire représenter par un autre membre ; toutefois, chaque membre ne pourra détenir plus de ... pouvoir(s).
- que chaque membre dispose d'une voix.

ou

- qu'une pondération des droits de vote soit mise en place pour donner un poids de voix identique par département composant la nouvelle chambre régionale d'agriculture.

BUDGET INITIAL 2015

Le Budget Initial intègre 6 axes principaux d'évolution en 2015 :

- En premier lieu, en dehors du fonctionnement annuel normal, nos réserves au-delà de 90 jours de fonctionnement soit 101 117 € (calcul fait au 31/12/2013) seront versées sur décision de l'Etat au fonds de solidarité et de péréquation géré par l'APCA. L'état prélèvera sur ce fonds 55 M€. Ce prélèvement n'impactera ni la section fonctionnement ni la section investissement du budget 2015 mais viendra en diminution de nos réserves et de notre fonds de roulement.

En second lieu, les évolutions annuelles sont les suivantes :

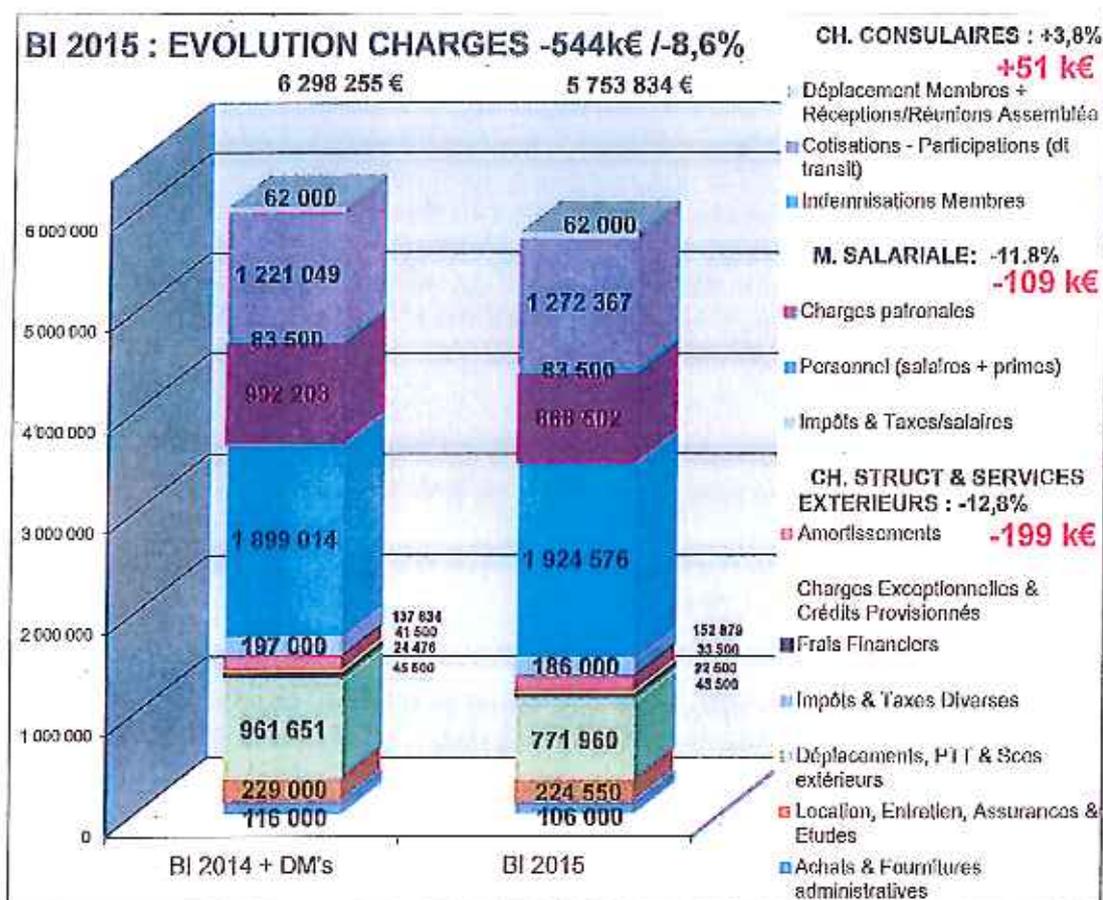
- La baisse de la dotation d'Etat de 2% de la TaTFNB
- La baisse de la masse salariale (-109 k€), l'effectif global budgétaire passe de 57.3 à 56.2 ETP soit -1.1 etp.
- Baisse des charges de structures et services extérieurs (-199 k€). Il s'agit de maîtriser d'abord les dépenses dans un contexte où les recettes sont de plus en plus incertaines.
- Une forte diminution des recettes sur conventions (-153 k€), malgré la poursuite des démarches partenariales avec le Conseil Général du Jura et le maintien des crédits CasDAR dans le cadre du PRDA 2014/2020.
- La limitation du programme d'investissement aux investissements courants avec la réalisation de 2 emprunts, l'un pour financer l'achat en fin d'année 2014 des bureaux de Valparc à Besançon, l'autre pour les investissements informatiques. Il s'agit pour cette section d'attendre d'avoir une vision plus précise sur les projets de mutualisation régionale.

Ce projet s'inscrit dans les orientations votées par la Chambre d'Agriculture en début de mandature, à savoir les 7 programmes d'intérêt général définis dans le cadre d'un budget unique.

A - LA SECTION FONCTIONNEMENT

○ LES DEPENSES PRÉVISIONNELLES

Pour un total de 5 743 834€ + 10 000€ de transit, les charges sont en diminution de -8.6% (-544 421€) par rapport à celles du budget primitif + DM's 2014. Elles se répartissent en 3 principales masses :



① Diminution des charges de structures & services extérieurs :

- **12.8% (-198 872€) pour 1 356 889€** Hors déplacements membres élus, frais de réceptions Assemblée (62 000€) et frais d'élection Chambre (5 833€) repris en Charges Consulaires
 - Diminution des achats et fournitures administratives de -10 000€ (-8.6%)
 - Diminution des charges liées aux dépenses de fonctionnement : Location de matériel, frais de maintenance, assurances, études de -4 450€ (-1.9%)
 - Diminution des charges de services extérieurs de -189 691€ (-19.7%) principalement avec une diminution des coûts liés au plan de formation
 - Maintien des dépenses d'impôts et taxes diverses et diminution des frais financiers -1 976€ (-8.1%)
 - Diminution des charges exceptionnelles et des dotations aux provisions de -8 000€ (-19.3%)
 - Augmentation des amortissements de +15 245€ (+11.1%) liée aux investissements 2014 (matériel informatique, logiciel Cloterre...)

② Réduction de la masse salariale globale :

- **11.8% (-396 867€) à 2 979 078€** Hors indemnités membres élus repris en Charges Consulaires (83 500€)
 - Avec une baisse de l'effectif de 57.3 à 56.2 ETP soit **-1.1 ETP**
 - Principale cause de cette baisse, l'intégration des charges de congés payés dans le Budget 2014 qui n'ont plus d'impact dans le BI 2015 (-287 728€)

L'évolution de la masse salariale prend en compte:

- Le recrutement prévisionnel de 1.5 ETP en CDD afin de réaliser des prestations de services supplémentaires envisagées dans le cadre du développement des offres de services (environ 60 000€)
- L'augmentation obligatoire de +1.7% de la masse salariale de base (accords nationaux)
- Les départs définitifs de certains salariés (démission / fin de CDD) ou temporaires (congés maternité / congés parentaux) et leurs remplacements le cas échéant.

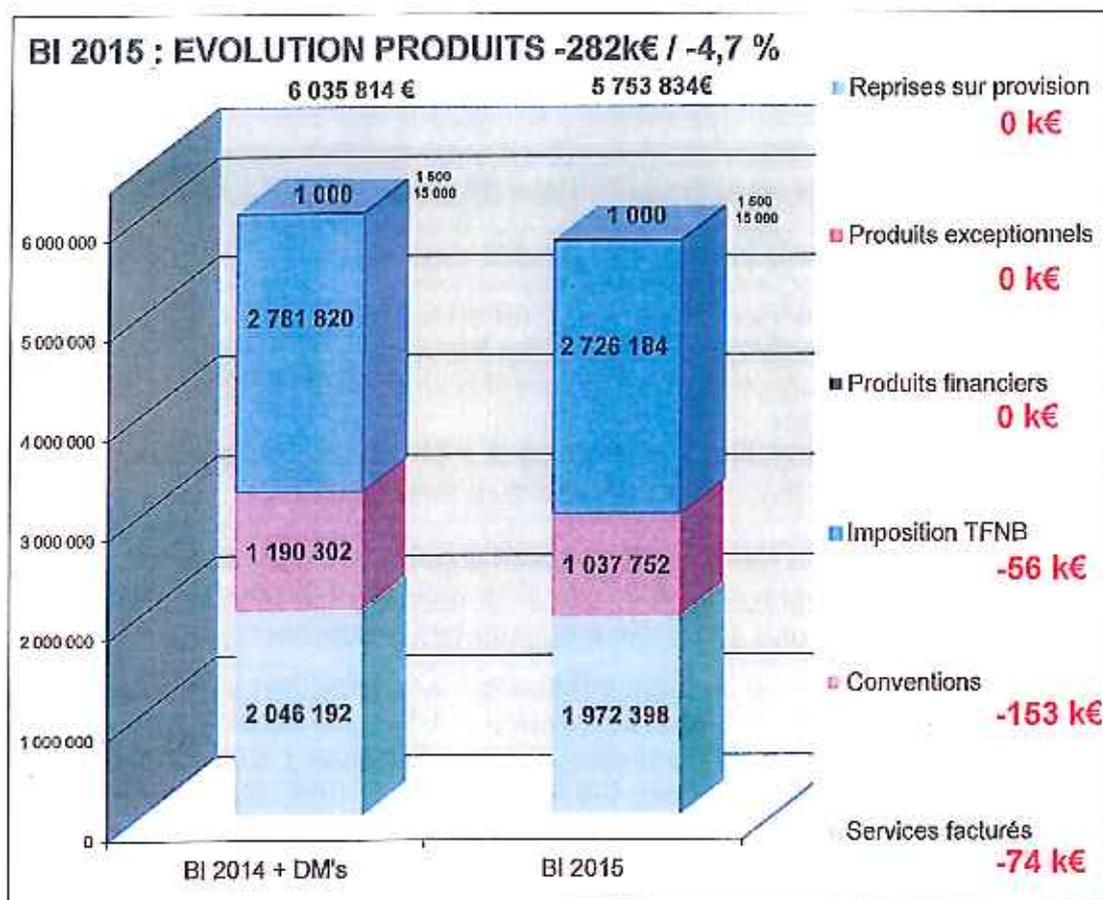
⊗ Légère augmentation des charges de l'Assemblée :

1 407 867€ + 10 000€ de transit, +3.8% soit +51 318€ Y compris les déplacements membres élus, les frais de réceptions Assemblée (62 000€), les indemnités membres élus (83 500€) et les frais d'élection Chambre (5 833€)

- Les déplacements des membres élus et les frais de réceptions de l'Assemblée sont maintenus à leur niveau du budget 2014 à 62 000€
- Le budget des indemnités des membres élus est également maintenu à 83 500€
- Les subventions s'élèvent à 1 272 367€ en augmentation de 4.2% soit +51 318€. Elles se divisent en 3 catégories :
 - Les cotisations obligatoires augmentent de +28 168€ soit +2.7%. Elles représentent 83% de la masse « cotisations et subventions » pour 1 058 259€. Cette augmentation s'explique par :
 - L'augmentation de la Cotisation au pôle de mutualisation de Franche Comté « Terre d'Avenir » de 43k€ (Cette augmentation n'a pas d'impact négatif sur le résultat 2015 puisque dans le même temps la recette du pôle Terre d'Avenir a augmenté de +81k€).
 - L'intégration d'une provision pour les frais d'élections Chambre d'Agriculture (+5 833€)
 - La diminution de 2% en rapport avec la baisse de 2% des recettes d'imposition pour les cotisations APCA, FNPCA, PPRDF, communes forestières, SUACI FGVPCA, pour un montant total de 5 707€
 - La diminution de la cotisation CNPF de -14 747€ à 385 020€ afin de se remettre au niveau de l'appel 2014
 - Les autres cotisations et subventions non obligatoires s'élèvent à 204 108€ et augmentent de +13% soit +23 150€ :
Parmi les évolutions significatives :
 - Non reconduction de la subvention exceptionnelle de 12 000 € au ASA Irrigation Basse Vallée du Doubs et de la Loue
 - Transfert des conventions FDSEA « fermage, fiscalité et sociétés agricoles » et « structures d'exploitation » d'un compte de prestations extérieures vers un compte de subvention pour un montant de 34 550€
 - Les subventions en Transit : maintien d'une ligne de crédit de 10 000 €

➤ LES RECETTES PRÉVISIONNELLES

Pour un total de 5 753 834€ + 10 000€ de transit, les recettes sont en diminution de -4,7% soit -281 980€ et se répartissent dans les masses budgétaires suivantes :



❶ Prestations de service :

à 1 972 398€, -3.6% soit -73 794€

Les tarifs 2015 des prestations évoluent sur la base d'un taux directeur d'augmentation de 1.5 % et d'un ajustement des forfaits en fonction d'une réévaluation du temps réel passé avec une date d'application au 25 novembre 2014 (vote par la session à cette date)

Sont à noter :

- L'augmentation des prestations liées à la déclaration PAC (+76 810€)
- La prise en compte de 100 000€ de recettes de prestations en compensation des embauches prévisionnelles prévues en masse salariale (1.5 ETP/ coûts de 60 000 €)

Afin d'équilibrer le budget, un montant de **224 499€** est inclus dans cette masse budgétaire ; il pourrait tout aussi bien s'agir dans la réalité de prestations diverses à trouver dans les départements opérationnels et/ou de conventions non identifiées à ce jour.

④ Conventions :

à 1 027 752€ + 10 000€ de transit, soit -12.8% (soit -152 550€)

Parmi les évolutions significatives :

<u>Union Européenne</u>	• FSE CPP	- 18 000 €
<u>Conseil Régional</u>	• Arrêt financement programme Filière Légume • Maintien du programme régional installation.	-10 000€
<u>Conseil Général 39</u>	• Maintien du Pacte Agricole Jurassien • Suspension activité Drive Fermier	+ 4 000 € - 20 000 €
<u>Agence de l'Eau RMC</u>	• Abandon projet nouveau programme PMPVV (pas de cofinancier)	- 26 000 €
<u>CASDAR</u>	• Diminution des montants du PRDA	- 11 099 €
<u>Divers financeurs</u>	• Convention « Forêts » (PPRDF/FSFB) • Convention « Forêts » (CRPF) • Subventions Diverses / Suspension Drive Fermier • Diminution BSV VITI & GDES CULTURES • Dispositif Ecophyto	- 41 579 € - 69 793 € - 10 900 € - 6 630 € - 5 000 €
<u>VIVEA</u>	• Formations aux agriculteurs	- 10 634 €
<u>CRAFC</u>	• Augmentation des crédits du budget 2014 sur la recette du pôle de mutualisation Terre d'Avenir (Impact positif sur le résultat 2015 puisque dans le même temps la dépenses n'a augmenté que de 43k€)	+81 523 €

④ T.A.T.F.N.B. :

à 2 726 184€ (-2.0% par rapport au BP 2014+DM soit -55 636€)

Diminution des recettes d'imposition imposée par l'Etat à hauteur de 2%
par rapport à la valeur de 2014.

④ Produits divers :

à 17 500€ (0% par rapport au BP 2014+DM)

Est à noter :

Maintien du produit des revenus de nos placements financiers, malgré la
baisse du fonds de roulement.

B - LA SECTION INVESTISSEMENT

○ LES INVESTISSEMENTS À RÉALISER

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 212 638€. Elles sont en fortes diminution -853 090€. Cette diminution s'explique par :

Les investissements exceptionnels budgétés en 2014 :

Les investissements suivants ont soit été réalisés en 2014 soit été abandonnés et ne sont donc pas reconduits dans le BI 2015 :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future agence de Dole 142 500 €
- Participation à l'achat du bâtiment de la CRA FC 500 000 €
- Achat terrain pour la future agence de Dole 72 000 €

Les évolutions sur les investissements courants :

Les investissements et remboursements de capital courants, relatifs aux renouvellements normaux des immobilisations s'élèvent à 212 638€ (dont 39 500€ de remboursement de capital des emprunts) en diminution de -138 590€, avec notamment :

- Augmentation du remboursement en capital des emprunts + 3 160 €
- Non report de l'étude chaufferie collective (site Lons) - 10 000 €
- Achat de logiciels (dont licences Octagri 6 500€) + 15 000 €
- La diminution du budget bâtiment - 24 250 €
- Non report de l'achat de volets roulants (site Lons) - 16 000 €
- Non report du remplacement de la chaudière (site Lons) - 28 000 €
- Evolution aménagement immeubles divers + 12 000 €
- Suppression du budget remplacement véhicules de services - 35 000 €
- Achat de matériels informatiques divers - 60 500 €
- Acquisition de mobiliers divers - 2 000 €
- Acquisition de parts sociales (Participation à Transporc) + 10 000 €
- Budget de cautionnement divers - 3 000 €

○ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'accord de l'Assemblée est sollicité pour la réalisation :

- d'un emprunt à long terme de 150 000€ destinés au financement du programme d'achat du bâtiment de la CRA FC
- d'un emprunt à long terme destiné à la possible rénovation de la toiture du bâtiment accueil du site de Lons pour 12000 €
- d'un emprunt de 50 000€ nécessaire à l'achat d'équipements informatiques.

C - CAF & FONDS DE ROULEMENT

La capacité d'autofinancement générée par les hypothèses du budget initial 2015 s'élève à 173 879€ et les réserves sont augmentées de 173 741€. Ces éléments sont complétés cette année par un prélèvement exceptionnel décidé par l'Etat de 101 117€ qui viendra en diminution de ces réserves. Cela aboutit à une variation nette du fonds de roulement prévisionnel 2015 de +72 624€.